# DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPASSEMENT DES BUDGETS DU PGEÉ MARCHÉ VGE - 2021-2022

**Référence(s) :**

i) R-4177-2021, B-0073, Énergir-J doc 5, p. 4, Tableau 1 et lignes 6 et 7.

ii) R-4177-2021, B-0073, Énergir-J doc 5, p. 5, lignes 16 à 18 et p. 6, Tableau 2.

iii) R-4177-2021, B-0073, Énergir-J doc 5, p. 6, lignes 7 à 9 et lignes 12 à 15.

**Préambule(s) :**

i) À la référence i), Énergir constate que le taux de réalisation des aides financières par rapport à celles prévues pour le sous-volet Encouragement à l'implantation – VGE industriel est de 127 % au 31 mars 2022.

ii) À la référence ii), Énergir constate que le taux de réalisation des économies d'énergie nettes prévues en 2021-2022 pour le sous-volet Encouragement à l'implantation – VGE industriel est de 67 % au 31 mars 2022.

iii) À la référence iii), Énergir constate que les aides financières unitaires ($/m$^3$) versées pour le sous-volet Encouragement à l'implantation – VGE industriel pendant les 6 premiers mois de 2021-2022 ont été de 89 % plus élevées que celles prévues.

Énergir affirme (lignes 12 à 15) que « *Le <u>nombre plus important que prévu de projets d'efficacité énergétique d'envergure</u> chez les clients VGE industriels ayant bénéficié du rehaussement des aides financières pour le sous-volet Encouragement à l'implantation – VGE industriel approuvé par la Régie dans la décision D-2020-145 explique en grande partie ces résultats.* »

(nous soulignons)

**Demandes :**

**1.1** Veuillez confirmer la compréhension de l'ACEFQ à l'effet que, pour les 6 premiers mois de 2021-2022, la rentabilité des projets du sous-volet *Encouragement à l'implantation – VGE industriel* ayant bénéficié d'aides financières a atteint à peine plus de la moitié du niveau prévu (soit, des coûts unitaires de 89 % plus élevés ou encore, une rentabilité atteignant seulement 52,9 % du niveau prévu).

Dans la négative, veuillez préciser.

**1.2** Veuillez expliquer comment des projets d'EÉ de plus grande envergure (quantité de m$^3$ économisés) peuvent s'avérer moins rentables, et par une marge significative, par rapport au niveau prévu.

Des investissements en EÉ comportant des économies d'énergie plus importantes ne contribuent-ils pas, généralement, à abaisser les coûts unitaires ?

Veuillez élaborer.

**1.3** Un nombre plus important de projets de grande envergure ne devrait-il pas contribuer à abaisser les coûts unitaires du sous-volet *Encouragement à l'implantation – VGE industriel* plutôt que l'inverse ?

Veuillez identifier plus précisément les causes et expliquer la rentabilité bien inférieure au niveau attendu pour les projets de ce sous-volet ayant bénéficié d'aides financières pendant les 6 premiers mois de 2021-2022.

**1.4** Est-il possible que le rehaussement du niveau d'aide financière par projet autorisé par la Régie (D-2020-045) ait encouragé des opportunistes à se prévaloir de ce programme ?

**1.5** Veuillez expliquer pourquoi Énergir a accepté d'accordé des aides financières à des projets d'implantation dont la rentabilité était d'a peine plus de la moitié du niveau attendu.

Les économies d'énergie attendues avaient-elles été surestimées initialement ?

Veuillez élaborer.

## RÉPARTITION TARIFAIRE DES DÉPENSES EN EÉ

**Demande :**

**2.1** Veuillez préciser comment les coûts des programmes en EÉ d'Énergir sont récupérés.

Les dépenses réelles en EÉ sont-elles récupérées auprès des secteurs de clientèles pour lesquelles elles sont effectuées ?

Par exemple, les coûts (aides financières et coûts administratifs) des programmes destinés aux clients industriels VGE sont-ils récupérés spécifiquement par les tarifs de ce secteur de clientèle ?

Veuillez élaborer.